

MAIRIE DE SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | | |
|--------------------------|------------|---|
| Nombre de membres élus : | 11 | SEANCE DU SIX JANVIER DEUX MIL VINGT TROIS |
| Présents : | 11 | L'an deux mil vingt-deux, le 6 janvier à 18 heures |
| Représentés : | 0 | Le Conseil Municipal de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Gérard MOULINIER, Maire. |
| Votants : | 09 | |
| Absents : | 2 | |
| Pour : | 09 | Etaient présents : Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET Jean Pierre, Mr MICOINE Claude, Mme TERRIEN Dominique, Mme CADOT Martine, Mr GRELAUD Jean Frédéric, Mr LOUIS Fabrice, Mr BOURDONCLE Denis et Mme VIALE Anne Marie. |
| Contre : | 0 | |
| Abstention : | 0 | |
| Date de la convocation : | 20/12/2022 | |
| N° 3- 2023 | | Étaient absents excusés : Mr DOLE Franck et Mme DAUNIS Sandrine |
| | | Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre DUBET assisté de la secrétaire de Mairie |

Objet : Convention d'Honoraires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a souhaité s'associer aux recours collectifs menés par La Cali contre les six délibérations adoptées le 6 septembre 2022 par le SMICVAL.

Considérant qu'il est nécessaire de participer aux frais de cette procédure et qu'il convient de signer une convention d'honoraires ;

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'honoraires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention d'honoraires.
- charge Monsieur le Maire de sa signature.
- prévoit la dépense au budget de l'année.


Le Maire,
Gérard MOULINIER

